

## PARLEMENT 4 SEPTEMBRE 2019 - Question orale au Gouvernement

Le 28 août, un Tribunal bernois a livré un verdict qui bafoue le choix démocratique des Prévôtois. Jugement politique rendu par une instance alignée ! Berne refuse d'admettre que Moutier est une ville jurassienne, qui devrait appartenir depuis longtemps au canton du Jura si tout n'avait pas été mis en œuvre pour contrer son vœu. En effet, des « caisses noires » des années 70 aux manipulations de la campagne du 18 juin, l'Etat de Berne n'a cessé de piétiner les droits fondamentaux des Jurassiens de Moutier, donc ceux du peuple jurassien, donc ceux de notre Etat cantonal.

Le Tribunal bernois constate des irrégularités que les « surveillants » du vote avaient le temps de corriger. Qu'ont-ils fait ? Rien !

En réalité, le Tribunal bernois a posé le dernier acte d'une campagne sciemment orchestré pour abattre le choix des Prévôtois.

Le 31 janvier 2017, la Chancellerie du canton de Berne et l'Office fédéral de la justice ont affirmé ensemble que, je les cite : « Toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter des irrégularités » ! Le 30 août 2019, le Gouvernement bernois, avec son culot proverbial, se dit « consterné » par les irrégularités constatées ! Avec Berne, le peu de fondement de l'accusation tire argument du peu de moralité du Gouvernement qui accuse.

Quant au représentant de l'Office fédéral de la justice, il a disparu dans le brouillard, espérant sûrement s'exonérer des défaillances du système de surveillance dont il était aussi le garant... Notre histoire en témoigne : si la Confédération a des scrupules à respecter le principe de séparation des pouvoirs, elle n'en a pas à fermer les yeux sur la duplicité bernoise.

**Dès lors, le Gouvernement entend-il interpellé la Confédération sur ses manquements et les responsabilités qu'elle a refusé de prendre précisément sous le prétexte**

**hypocrite de la « séparation des pouvoirs » et qui, ce faisant, s'est montrée objectivement complice de l'Etat bernois ?**

Pierre-André Comte, PS

Delémont, le 4 septembre 2019